



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL N°1

RH

**MOIS DE
JANVIER
2022**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS JANVIER 2022

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES HUMAINES.

- Arrêté n°2022-386 en date du 04 janvier 2022, d'abrogation portant nomination et délégation de signature de Madame CHRISTINE BELANGER.....p4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

- Mandat n°2022-585 en date du 04 janvier 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.

ARRETE N° 2022 - 386
D'ABROGATION PORTANT NOMINATION ET
DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME CHRISTINE
BELANGER

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, 3^{ème} partie livre 2 titre 2 et 4^{ème} partie livre 4 titre 2 ;

VU l'article L.4422-25 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83/364 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84/53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° 21-117AC relative à l'élection des membres du Conseil exécutif de Corse et de son Président en date du 1^{er} juillet 2021 ;

VU la délibération portant délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président en date du 22 juillet 2021 ;

VU l'organigramme de la Collectivité de Corse approuvé lors du comité technique du 28 janvier 2019;

VU l'arrêté portant organisation des services n° 2019 – A – 458 du 26 juillet 2019 ;

VU le comité technique du 14 mars 2018 ;

VU le comité technique du 25 juin 2018 ;

VU le comité technique du 28 janvier 2019 ;

VU le comité technique du 23 avril 2019 ;

VU les comités techniques des 13 et 26 novembre 2019 ;

VU le comité technique du 13 décembre 2019 ;

VU le comité technique du 21 février 2020 ;

VU le comité technique du 29 juillet 2020 ;

VU le comité technique du 11 septembre 2020 ;

VU le comité technique du 30 septembre 2020 ;

VU le comité technique du 26 octobre 2020 ;

VU le comité technique du 30 novembre 2020 ;

VU le comité technique du 11 janvier 2021 ;

VU le comité technique du 19 février 2021 ;

VU le comité technique du 09 avril 2021 ;

VU le comité technique du 07 mai 2021 ;

VU l'arrêté n°2020-5834 en date du 24 juin 2020 portant nomination de madame Christine BELANGER en qualité de cheffe de bureau « PMI Sartè/Prupia » au sein du service PMI PUMONTE, direction adjointe de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, DGA en charge des affaires sociales et sanitaires ;

VU l'arrêté n°2021-5120 en date du 15 avril 2021 portant délégation de signature de madame Christine BELANGER ;

VU l'arrêté n°2021-17103 en date du 29 novembre 2021 portant mise à la retraite de madame Christine BELANGER ;

SUR la proposition de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Abroge l'arrêté n°2020-5834 en date du 24 juin 2020 portant nomination de madame Christine BELANGER en qualité de cheffe de bureau « PMI Sartè/Prupia » au sein du service PMI PUMONTE, direction adjointe de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, DGA en charge des affaires sociales et sanitaires.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté n°2021-5120 en date du 15 avril 2021 portant délégation de signature de madame Christine BELANGER.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Notifié le

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Date

Signature

AIACCIU, U *de. C. C. 2022*

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20220104-2022-386-AR
Date de télétransmission : 04/01/2022
Date de réception préfecture : 04/01/2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
EN CHARGE DU PATRIMOINE DE
LA COLLECTIVITE, DES MOYENS
GENERAUX ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE

2022-585

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Marthe POGGI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et Monsieur , acquéreur des parcelles cadastrées C1639 et C1682 d'une superficie totale de 40a 42ca, sises sur le territoire de la commune de BORGO, pour un montant total de **4042.30€ (quatre mille quarante-deux euros et trente centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **04 JAN. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

Palazzu di a Cullettività di Corsica Hôtel de la Collectivité de Corse
22, corsu Grandval 22, cours Grandval
BP 215 – 20187 Ajacciu cedex 1 BP 215 – 20187 Ajacciu cedex 1

Tel. : 04 95 20 25 25 - Indirizzu elettronicu / Courriel : contact@isula.corsica

Accusé de réception en préfecture
010700076958-20220104-2022-585-A1
Date de télétransmission : 04/01/2022
Date de réception préfecture : 04/01/2022

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1